




Les pictogrammes

Signalisation des substances dangereuses

Le système de **signalisation des substances dangereuses** se base sur l'usage de symboles standardisés en forme de pictogrammes qui identifient les risques encourus par le transport, la mise en marché ou l'usage de certaines substances chimiques. Le système européen d'étiquetage des substances dangereuses est défini dans l'annexe II de la **directive 67/548/EEC** (27 juin 1967).

Système européen de signalisation

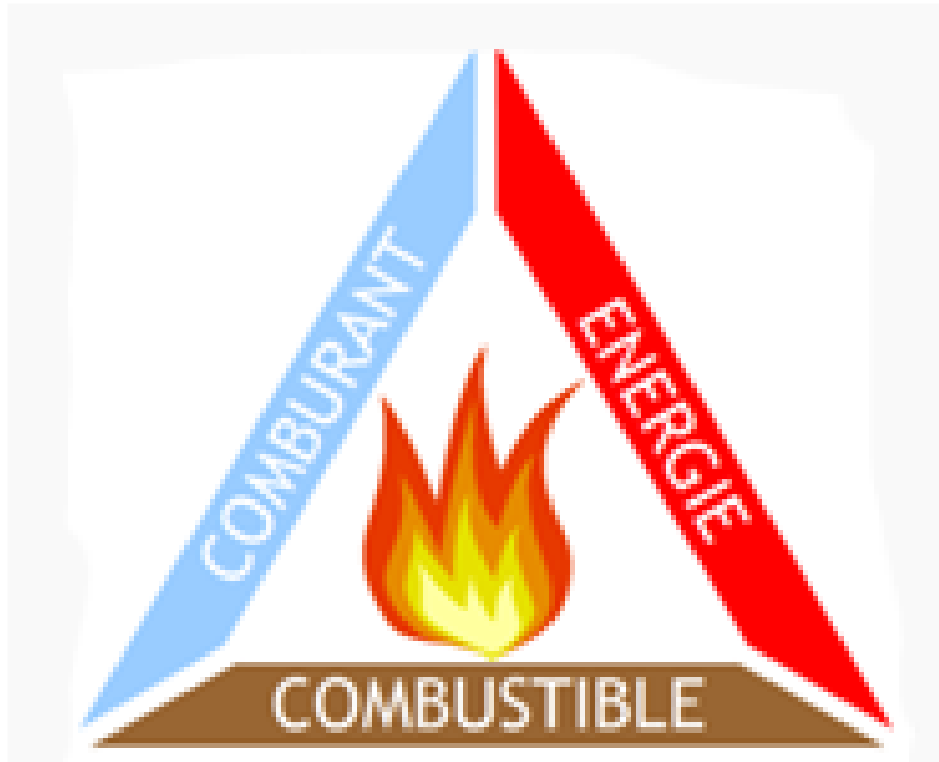
Symbole	Identification (définition du danger)	Exemples
 F+ <u>Hautement inflammable</u>	<p>Ce symbole désigne les produits inflammables, ils sont donc à utiliser loin d'une flamme ou d'une source de chaleur. (F = facilement inflammable F+ = extrêmement inflammable)</p> <ul style="list-style-type: none">• Substances s'enflammant spontanément à l'air.• Substances sensibles à l'humidité, produits formant des gaz inflammables au contact de l'eau.• Liquides ayant un point éclair inférieur à 21°C.<ul style="list-style-type: none">□ Substances solides qui sont facilement enflammées en cas de contact de courte durée avec une source d'ignition.	<ul style="list-style-type: none">□ Acétylène éther diéthylique
 F <u>Facilement inflammable</u>		<ul style="list-style-type: none">□ benzène Ethanol□ Acétone
 O <u>Comburant</u>	<p>Substances pouvant embraser ou amplifier la <u>combustion</u> de produits combustibles. Au contact de matériaux d'emballage (papier, carton, bois) ou d'autres substances combustibles, ils peuvent provoquer un incendie.</p>	<ul style="list-style-type: none">□ Acide nitrique (≥70 %)□ peroxydes oxydes de chrome VI

 <p>T+ Très toxique</p>	<p>Produits qui, par inhalation, ingestion, pénétration cutanée ou systémique en petites quantités, entraînent la mort ou des effets aigus ou chroniques (par exposition unique, répétée ou prolongée).</p>	<ul style="list-style-type: none"> □ cyanure d'hydrogène à plus de 7% □ Dioxine □ Strychnine
 <p>T Toxique</p>  <p>Xn Nocif</p>  <p>C Corrosif</p>	<p>Substances provoquant de graves désordres aigus ou chroniques ou même la mort après inhalation, ingestion, absorption ou pénétration par voie cutanée.</p> <p>Substances et préparations pouvant entraîné des désordres aigus ou chroniques ou même la mort après inhalation, ingestion, pénétration ou absorption par voie cutanée ou systémique.</p> <p>Danger : le contact avec cette substance chimique détruit les tissus vivants, mais aussi beaucoup d'autres matériaux.</p> <p>Utilisation : ne pas respirer les vapeurs, éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.</p>	<ul style="list-style-type: none"> □ Chlorures de barium □ Formol □ Méthanol □ Dichlorométhane □ Trichloréthylène □ Acide chlorhydrique □ Acide fluorhydrique □ Neutralisation des déchets (hydroxyde de sodium)

Le « point éclair ».

Le point éclair est la température minimale pour laquelle la concentration des vapeurs émises est suffisante pour produire une déflagration d'une flamme ou d'un point chaud dans les conditions normalisées, mais suffisante pour produire la propagation de la combustion en l'absence de la flamme « pilote ».

Les trois composants nécessaires à la production du feu :



Triangle de feu

Les mesures de sécurité pour utiliser du gaz au laboratoire de prothèse dentaire

- Détecteurs incendie
- Extincteurs en nombres suffisants
- Ventilation
- Vanne d'arrêt d'urgence